

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 032

Le vendredi 9 juin 2023



Président : M. Sameer Zuberi

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le vendredi 9 juin 2023

● (1305)

[Traduction]

Le président (M. Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.)): Bienvenue, mesdames et messieurs.

[Français]

Bonjour à toutes et à tous.

Merci d'être ici en personne ou par l'application Zoom.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous tenons une séance spéciale pour rendre hommage à des défenseurs des droits de la personne, plus précisément pour remettre un prix à des femmes défenseures des droits de la personne à l'extérieur du Canada. Nous sommes ravis d'accueillir nos invités, les lauréates et les députés.

Il s'agit de la 32^e réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne. La réunion se déroule sous forme hybride. Les gens peuvent participer en personne ou avec l'application Zoom. Aujourd'hui, nous saluerons trois lauréates.

[Français]

La première est Mme Ayesha Hajeera Almas.

[Traduction]

La deuxième est Mme Mariam Lamizana, et la troisième, Mme Oleksandra Matviichuk.

Je vais vous parler un peu d'elles, de leur courage et de leur bravoure.

En ma qualité de président du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, je vous remercie toutes et tous d'être des nôtres, que vous vous joigniez à nous en personne ou au moyen de Zoom, ou que vous regardiez la vidéo.

Le Sous-comité des droits internationaux de la personne a été créé pour étudier les questions liées à la promotion et au respect des droits de la personne partout dans le monde. Nous sommes un sous-comité du comité des affaires étrangères de la Chambre des communes. Nous fonctionnons par consensus. Tous les partis sont représentés au sein de notre sous-comité. Nous recevons des témoins. Nous discutons des enjeux. Nous présentons des rapports au gouvernement et nous lui recommandons des actions et des changements.

Nous avons mené plusieurs études. Nous avons fait une étude sur la situation des Ouïghours et, très récemment, sur les pensionnats du Tibet. Dernièrement, nous avons aussi étudié la situation en Haïti, ainsi que la situation des femmes dans le monde et des femmes en Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite. Nous avons réalisé plusieurs études.

[Français]

Tout au long de la session, nous avons entendu les déclarations de nombreux témoins de pays partout dans le monde concernant diverses injustices liées aux droits de la personne.

[Traduction]

Ces témoins nous ont parlé de leurs expériences de vie, de leur précieux travail et des sacrifices qu'ils ont faits pour défendre les droits fondamentaux des autres, souvent à leurs risques et périls puisque les défenseurs des droits sont couramment ciblés. C'est pour cette raison que le Sous-comité a décidé de souligner spécialement l'important travail des femmes œuvrant dans le domaine des droits de la personne.

Généralement, les femmes font face à plus de défis que les hommes. Elles subissent du harcèlement, de l'intimidation et de la violence fondés sur le sexe.

Le Sous-comité a rencontré plusieurs champions des droits de la personne et il a connaissance de nombreuses femmes défenseures des droits de la personne. Il n'a pas été facile de choisir les trois femmes à qui décerner ce prix annuel, mais après mûre réflexion, nous avons convenu à l'unanimité que les femmes que nous saluons aujourd'hui témoignent des sacrifices énormes qui doivent être consentis pour défendre les droits de la personne des autres.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à trois femmes remarquables, dont l'une assiste à la réunion par Zoom.

La première est Mme Mariam Lamizana. Mme Lamizana est la présidente de Voix de Femmes, une association rattachée au Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles. Ancienne législatrice du Burkina Faso, Mme Lamizana défend les droits des femmes de la région depuis des décennies. Elle fait campagne contre diverses formes de violence faite aux femmes et aux filles, dont l'horrible pratique de la mutilation génitale des femmes.

Mme Lamizana est notre première lauréate. Elle est avec nous aujourd'hui.

Nous saluons également Mme Ayesha Hajeera Almas, une étudiante au secondaire de l'État indien du Karnataka. En février 2022, Mme Almas a dirigé un groupe qu'elle a formé avec d'autres étudiantes au secondaire pour contester l'interdiction du hidjab devant les tribunaux. Mme Almas est respectée pour sa lutte visant à protéger les femmes et leur liberté d'expression religieuse.

• (1310)

Notre troisième lauréate est Mme Oleksandra Matviichuk. Elle n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui. Mme Matviichuk est une avocate ukrainienne spécialiste des droits de la personne et une défenseure de la démocratie. Elle est présidente du Centre pour les libertés civiles, un organisme sans but lucratif basé en Ukraine ayant pour mission de promouvoir les valeurs des droits de la personne, de la démocratie et de la solidarité en Ukraine et dans la région de l'OSCE pour le respect de la dignité humaine.

De plus, Mme Matviichuk siège au Conseil consultatif des droits de la personne du Bureau de l'ombudsman de l'Ukraine depuis 2012. À ce titre, elle travaille à renforcer la protection de la citoyenneté et des droits et libertés de la personne.

Maintenant, j'aimerais donner la parole à Mme Lamizana, qui se joint à nous depuis le Burkina Faso. Nous voulons en savoir plus sur votre important travail.

Je vous invite à prendre la parole.

Merci beaucoup, madame Lamizana.

[Français]

Mme Mariam Lamizana (présidente, Voix de Femmes, Comité interafricain des pratiques traditionnelles): Merci, monsieur le président.

Bonjour, tout le monde.

Monsieur le président et mesdames et messieurs membres du Sous-comité, avant toute chose, je voudrais m'acquitter d'un devoir, soit celui d'adresser tous mes remerciements au président du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international ainsi qu'à tous ses membres pour avoir pensé à ma modeste personne.

Par souci de solidarité féminine, je voudrais également féliciter les autres championnes pour le choix porté sur elles, un choix sans doute justifié par leur engagement et leur détermination à promouvoir les droits des femmes non seulement dans leurs pays respectifs, mais aussi dans le monde.

Je suis Mariam Lamizana, et je viens du Burkina Faso, un pays de l'Afrique de l'Ouest.

La population de mon pays compte 21 millions d'habitants, dont 52 % sont des femmes. Cette population féminine est caractérisée par un taux de scolarisation des filles de 87,5 % au primaire, en 2019-2020, et par un taux élevé de mortalité infantile, qui est passé de 65 à 30 % de 2010 à 2021.

Il faut aussi souligner la prévalence des pesanteurs socioculturelles qui accentuent certains phénomènes tels que le mariage d'enfants, les mutilations génitales des femmes, les violences faites aux femmes et aux enfants, les féminicides et les viols, dont les conséquences sont désastreuses pour la vie des femmes et des enfants.

En ce qui concerne les mutilations génitales des femmes, grâce aux efforts conjugués de l'État, des acteurs de la société civile, des partenaires techniques et financiers et de certains leaders coutumiers et religieux, la prévalence de cette pratique chez les enfants de 0 à 14 ans, à l'échelle nationale, serait actuellement de 11 %, selon l'Enquête multisectorielle continue. Cette prévalence traduit les énormes progrès réalisés, même si ces efforts doivent se poursuivre

et s'intensifier pour atteindre la tolérance zéro en matière de mutilations génitales des femmes.

Je rappelle que cette pratique a engendré, et continue d'engendrer, de graves préjudices en matière de droit en santé sexuelle et reproductive chez des milliers de filles et de femmes du pays, et elle a endeuillé plusieurs familles.

À titre d'illustration, il me revient le triste souvenir de la situation qu'a vécue la nièce d'une de mes amies d'école. Cette nièce, unique fille parmi les quatre enfants de sa mère, a été handicapée toute sa vie à cause de l'excision que sa tante paternelle lui a fait subir sans l'autorisation de ses parents.

Cette situation a sonné la révolte en moi. Devant ce drame, j'ai cherché à comprendre si cette pratique avait des fondements. N'ayant trouvé aucune réponse, ni familiale ni sociétale, j'ai décidé en mon for intérieur de m'investir pour mettre fin à cette pratique. Cette conviction profonde sera renforcée plus tard dans ma carrière professionnelle, à l'occasion de la mise en œuvre des recommandations d'un séminaire national sur l'excision au Burkina Faso, qui a eu lieu en mai 1988. En effet, ce séminaire historique a été le point de départ d'une prise de conscience nationale quant à la nécessité d'une lutte institutionnelle nationale contre l'excision, lutte dont le couronnement a été l'adoption, en 1996, de la loi interdisant les mutilations génitales des femmes, ou loi anti-MGF.

C'est donc sous ma responsabilité, en tant que première secrétaire permanente de la structure nationale de lutte contre la pratique de l'excision, que cette lutte a été menée et que des programmes ont été mis en place, les structures étant réparties sur l'ensemble du territoire national.

Mon engagement dans la lutte contre la pratique de l'excision a permis de démystifier le sujet, qui, pendant très longtemps, a été considéré comme un sujet tabou dans mon pays. Cette démystification a permis d'impliquer les leaders coutumiers, religieux et politiques ainsi que de nombreuses organisations de la société civile dans la promotion de l'abandon de cette pratique. C'est cet effort collectif qui permet au Burkina Faso d'enregistrer une prévalence de 11 % chez les enfants de 0 à 14 ans et d'assurer le leadership africain en matière de lutte contre les mutilations génitales des femmes.

Du reste, c'est mus par cette volonté de contribuer à l'accélération de l'élimination des mutilations génitales féminines et des autres formes de violences basées sur le genre, que, en collaboration avec d'autres personnes et grâce à l'accompagnement des partenaires techniques et financiers, nous avons mis en place le cadre national d'action qu'est l'organisation non gouvernementale Voix de Femmes.

● (1315)

Cette organisation fait partie des acteurs essentiels dans la promotion de la fin des violences faites aux femmes et aux enfants dans mon pays. Elle a mis en place à Ouagadougou, qui est la capitale de mon pays, une structure de prévention et de prise en charge holistique des violences faites aux femmes et aux enfants. Cette structure est unique en son genre et elle est une référence également dans la prévention des violences basées sur le genre et la prise en charge des victimes.

À l'échelle régionale, je dois rappeler que je suis également présidente du Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles ayant un effet sur la santé des femmes et des enfants, une organisation régionale qui regroupe 29 pays africains et 17 pays non africains. C'est en cette qualité que j'ai fortement contribué, avec les autres membres de la direction du Comité interafricain, à mobiliser les chefs d'État et de gouvernement des 29 pays membres, ainsi que les premières dames de ces pays, à prendre en compte la pratique de l'excision dans les politiques publiques et à mobiliser les partenaires autour de la promotion de l'abandon de ce fléau.

À l'échelle internationale, mon engagement, ainsi que celui des autres acteurs dans ce domaine, a permis l'adoption de la résolution historique du 20 décembre 2012, par l'Assemblée générale des Nations unies, invitant la communauté mondiale à intensifier la lutte contre les mutilations génitales des femmes.

Ce travail acharné, pendant une trentaine d'années de ma vie, a aussi été alimenté par l'engagement et l'enthousiasme collectifs de personnes convaincues par la mobilisation communautaire et sociale, la volonté politique des différentes autorités politiques, en un mot, par une chaîne de solidarité nationale et mondiale autour de la lutte contre les mutilations génitales des femmes.

Le mérite de cet engagement à l'échelle nationale, régionale et internationale a été reconnu par le Fonds des Nations unies pour la population au Burkina Faso dans le cadre de la création du Prix Mariam Lamizana. Ce prix a pour objectif de célébrer l'excellence de la communication médiatique de tout genre et d'encourager les journalistes et les blogueurs dans la lutte contre les mutilations génitales des femmes.

Je voudrais, à cet instant précis de mon intervention, renouveler mes sincères remerciements à monsieur le président du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international pour l'initiative de l'étude sur la reconnaissance des champions internationaux des droits de la personne, qui valorise et honore notre travail avec ce prix. Au-delà du prix, cette reconnaissance est une interpellation à maintenir notre détermination et à poursuivre cette lutte jusqu'à ce que soit atteinte la tolérance zéro au Burkina Faso, en Afrique, mais aussi dans le monde.

C'est pourquoi mon engagement dans la mobilisation de toute la société reste permanent afin que toutes les composantes sociales deviennent des militants pour la prévention des violences faites aux femmes au Burkina Faso. Les années à venir seront cruciales pour cette mobilisation dans mon pays, le Burkina Faso, qui connaît aujourd'hui une crise sans précédent en matière de sécurité.

Les violences faites aux femmes et aux filles continuent de se manifester sous des formes physiques, sexuelles et psychologiques. Elles englobent la violence conjugale, les coups et blessures, la violence psychologique, l'exploitation sexuelle, les mutilations génitales des femmes et le mariage d'enfants. Tout cela a des conséquences négatives sur la santé psychologique, sexuelle et reproductive, en particulier pour plus de 1 999 127 personnes déplacées à l'interne, dont 58,42 % d'enfants, 23,97 % de femmes et 17,61 % d'hommes qui vivent actuellement dans un contexte de crise humanitaire ayant des conséquences multiformes.

Cependant, malgré ce contexte difficile qui pourrait remettre en cause les acquis de décennies de lutte, j'ai la ferme conviction qu'avec la détermination et la mobilisation des acteurs, nous parviendrons à mettre fin à cette pratique avilissante d'un autre âge.

En conclusion, je tiens à vous assurer que mon engagement pour le bien-être des femmes et des enfants s'est mué, au fil des années, en sacerdoce qui fait partie intégrante de ma vie et qui y demeurera tout au long de mon existence.

Pour les droits des femmes et des enfants, sève nourricière de toute société humaine, aucun sacrifice n'est, et ne sera, jamais de trop.

Vive la solidarité mondiale. Vive la coopération.

Je vous remercie.

(1320)

Le président: Merci, madame Lamizana, de votre courage et de votre engagement dans la société pour lutter pour les droits des femmes et des filles. Le travail que vous faites est très encourageant.

[Traduction]

Nous saluons les efforts que vous avez déployés et les changements que vous avez apportés en vue d'améliorer la vie des femmes et des filles. Nous espérons que vous continuerez à inspirer les gens de votre région et de votre pays.

Maintenant, je donne la parole à M. Arnold Viersen, député et vice-président du Sous-comité.

Monsieur Viersen, vous disposez de trois minutes.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, monsieur le président.

C'est un honneur pour moi de rendre hommage à ces trois championnes des droits de la personne et d'assister à la remise du prix décerné par le Sous-comité.

Dans un monde où règnent le conflit et l'exploitation, les gens qui consacrent leur vie à la défense des droits et libertés des autres et qui cherchent à bâtir un monde meilleur sont réellement exceptionnels

Aujourd'hui, le Sous-comité canadien des droits internationaux de la personne salue trois êtres remarquables. Notre comité est unique: nous laissons de côté nos allégeances politiques et nous travaillons ensemble pour veiller au respect des droits internationaux de la personne.

Au nom du Parti conservateur et de la loyale opposition de Sa Majesté, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre bravoure, votre courage et votre travail acharné. Chaque jour, vous risquez votre réputation, vos libertés, votre subsistance et votre sécurité, et vous poursuivez vos efforts dans un monde de plus en plus hostile.

Madame Lamizana, votre engagement de toute une vie envers les femmes du Burkina Faso est exceptionnel. Vous êtes une pionnière de la lutte contre la mutilation génitale des femmes et vous avez consacré votre vie à cette lutte. Nous sommes ravis de vous saluer et d'applaudir votre travail acharné. J'aimerais aussi souligner l'initiative de l'ONU, qui a nommé un prix en votre honneur. Ce prix est décerné aux journalistes et aux communicateurs qui travaillent activement à promouvoir l'élimination de la mutilation génitale des femmes.

Continuez votre bon travail, madame Lamizana.

Je tiens aussi à remercier Mme Almas, qui travaille à la défense des droits religieux en Inde. Au cours des derniers mois, j'ai reçu des pétitions signées par des milliers de Canadiens pour attirer l'attention sur les menaces croissantes proférées contre les minorités musulmanes et chrétiennes, et sur le fait que ces minorités sont victimes de menaces, d'agressions, de violence sexuelle et de meurtres prémédités et ciblés.

Je vous remercie de défendre les autres et leurs droits religieux. Cette préoccupation prend des proportions de plus en plus grandes, et je continuerai à soulever la question des droits des minorités en Inde auprès du Parlement canadien.

Enfin, il est impératif de ne pas oublier les lourdes conséquences de l'invasion continue de l'Ukraine sur les civils. Madame Matviichuk, je veux vous remercier pour les efforts que vous faites en vue d'assurer le bien-être de la population ukrainienne en cette période sans précédent. Je vous remercie et je salue votre engagement à l'égard de la sécurité des femmes et des filles dans le monde aujourd'hui.

Ces groupes comptent parmi les plus vulnérables, et nous savons qu'en temps de guerre et de conflit, les femmes et les jeunes courent un risque accru d'être victimes d'exploitation. Maintenant que des millions de femmes et de jeunes ont fui l'Ukraine, nous savons qu'ils sont la proie de trafiquants de personnes. J'ai soulevé cet enjeu auprès du Parlement. Je tiens à vous remercier pour le travail que vous faites dans le but de protéger et de défendre les droits et la dignité des citoyens vulnérables de votre pays.

Au nom de l'opposition officielle, je félicite chacune d'entre vous d'avoir mérité cette grande distinction: le prix des femmes défenseures des droits de la personne. Votre engagement inlassable de veiller au respect, partout dans le monde, de la dignité humaine et des droits divins de la personne est admirable et extraordinaire. C'est pour nous une source d'inspiration.

Je vous remercie et je prie Dieu de continuer à vous bénir, vous et votre travail.

Merci, monsieur le président.

(1325)

Le président: Merci, monsieur Viersen, député et vice-président du Sous-comité, pour votre déclaration.

L'une de nos lauréates était à bord d'un avion quand la réunion a commencé. Son vol a été retardé, mais l'avion a atterri depuis, et elle est maintenant avec nous.

En plus de Mme Mariam Lamizana, nous recevons donc une autre lauréate: Mme Oleksandra Matviichuk. Comme je l'ai déjà dit, Mme Matviichuk est une avocate ukrainienne spécialiste des droits de la personne et une défenseure de la démocratie. Elle est présidente du Centre pour les libertés civiles, un organisme sans but lucratif basé en Ukraine, en plus d'être membre du Conseil consultatif des droits de la personne du Bureau de l'ombudsman de l'Ukraine depuis 2012. Elle vient tout juste de débarquer de l'avion, et la voilà parmi nous.

Si les membres du Sous-comité le permettent, il n'y aura pas d'interprétation pour son intervention. Normalement, l'interprétation est obligatoire pour toutes les interventions, mais nous allons faire une rare exception pour vous. Je ne sais pas si vous savez à quel point une telle exception est rarissime.

Sans plus tarder, j'invite Mme Matviichuk à prendre la parole.

Mme Oleksandra Matviichuk (responsable de l'organisation, Center for Civil Liberties): Merci beaucoup de me permettre de prendre la parole.

Je suis avocate des droits de la personne. Depuis de nombreuses années, je défends les personnes et la dignité humaine en appliquant la loi. Or, à l'heure actuelle, je dois faire mon travail dans des circonstances où la loi ne fonctionne pas. Les troupes russes bombardent délibérément des immeubles résidentiels, des écoles, des églises et des hôpitaux; elles attaquent les corridors d'évacuation; elles gèrent un réseau de camps de concentration; elles organisent des déportations civiles forcées; et elles commettent des meurtres, de la torture, des viols, des enlèvements et d'autres types d'infractions contre des civils. Tout le système international de paix et de sécurité ne peut les arrêter.

Nous observons beaucoup de violations des droits de la personne, surtout contre les femmes et les enfants. Toutefois, je sais par expérience que lorsqu'il est temporairement impossible de compter sur les instruments juridiques, on peut toujours compter sur nos prochains. Je suis très reconnaissante aux gens partout dans le monde, notamment au Canada, pour leur solidarité et leur soutien en cette période difficile de l'histoire de l'Ukraine.

Merci beaucoup pour votre humanité.

Le président: Merci beaucoup de vous joindre à nous, madame Matviichuk. Nous vous sommes reconnaissants d'être des nôtres malgré les circonstances. Nous respectons le travail que vous faites pour les droits des femmes et de tous les citoyens de votre région et de votre coin du monde.

[Français]

Je donne maintenant la parole à notre deuxième vice-président, M. Alexis Brunelle-Duceppe.

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Il y a des moments où l'on constate toute l'importance de l'implication politique. La lutte pour la démocratie et la défense des droits de la personne en font partie, sans aucun doute.

Mme Almas n'est pas avec nous, mais, mesdames Lamizana et Matviichuk, je suis honoré de pouvoir prendre la parole aujourd'-hui, et je tiens à profiter de votre présence pour vous faire part de toute ma reconnaissance et de mon admiration pour le travail que vous avez réalisé ces dernières années. Je souligne le mot « admiration », parce que ce que vous faites demande du courage.

La marche vers la justice et la démocratie est une entreprise de longue haleine, et la route est remplie d'embûches. C'est une lutte qui ne se termine jamais vraiment, mais chacune des victoires qu'on réussit à remporter mérite d'être reconnue.

Je souhaite donc vous remercier de votre présence cet après-midi au Sous-comité et vous transmettre de vive voix toutes mes félicitations en mon nom et au nom du Bloc québécois, mais, surtout, et je le souligne encore une fois, vous dire que ce que vous faites est non seulement important, mais il est nécessaire, vital et essentiel pour les populations que vous protégez et représentez. Sans vous, le monde serait pire. Vous améliorez le sort du monde en améliorant le sort des personnes que vous défendez.

Ce prix que vous recevez est peut-être bien peu de chose à vos yeux, mais, pour nous, il est important de vous le remettre pour souligner tous les efforts que vous faites. Vous devenez aussi des modèles, ne l'oublions pas. Lorsqu'on décerne ce genre de prix, on tient évidemment à le médiatiser, à le faire paraître dans l'espace public et, au bout du compte, il y aura des jeunes filles et des jeunes garçons qui vous prendront comme modèles et qui voudront participer à vos efforts. Ces jeunes sont l'avenir de la défense des droits de la personne, parce que vous leur tracez la voie. Il est important de faire le travail que vous faites. Comme je l'ai dit, ce travail est essentiel, vital et nécessaire.

Je vous remercie du fond du cœur. Je vous félicite encore une fois. Continuez, ne lâchez pas. Si vous avez besoin de nous, du Bloc québécois, des parlementaires qui siègent à la Chambre des communes, nous serons toujours à vos côtés.

Merci infiniment.

• (1330)

Le président: Je vous remercie de ces mots touchants, monsieur Brunelle-Duceppe.

Madame McPherson, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Merci, monsieur le président.

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement les chefs de file que nous saluons aujourd'hui. Je vous remercie de votre présence et de vos paroles.

Votre travail réchauffe mon cœur de mère d'une jeune fille; il me pousse à réfléchir au monde dans lequel je veux que vive ma fille. Le travail que vous avez accompli pour rendre le monde meilleur pour ma fille et pour toutes les femmes et les filles du monde revêt la plus haute importance.

Votre résilience et votre bravoure m'inspirent, à vous qui êtes au front de la lutte pour l'égalité en Inde, en Ukraine et au Burkina Faso.

Je suis la porte-parole néo-démocrate pour les affaires étrangères. Cependant, tous les membres du Sous-comité et du comité des affaires étrangères, ainsi que tous les députés à la Chambre des communes savent que les droits des femmes sont menacés à l'échelle mondiale. En effet, partout dans le monde, on constate un recul et un renversement des gains chèrement acquis en matière d'égalité entre les sexes.

De graves menaces pèsent contre les institutions démocratiques, et les espaces civiques s'amenuisent. La violence fondée sur le sexe est à la hausse, y compris le harcèlement en ligne et la limitation des droits sexuels et reproductifs. Cette situation touche les États-Unis, la Pologne et d'autres pays partout dans le monde.

Les droits des femmes sont des droits de la personne, et nous devons veiller à ce qu'ils soient toujours respectés. Nous devons faire en sorte que les femmes et les filles participent aux processus décisionnels et que leur voix est entendue. Nous devons également éliminer les obstacles qui persistent à aggraver les inégalités dont sont victimes les femmes et les filles.

Merci pour le combat que vous menez. Je vous assure que je continuerai à lutter pour la protection des défenseurs des droits des femmes et à placer les femmes et les filles au cœur de tout ce que je fais au Parlement.

Félicitations encore une fois à chacune d'entre vous.

Merci.

(1335)

Le président: Merci, madame McPherson.

Je suis membre du parti au pouvoir, mais en ma qualité de président du Sous-comité, je me dois de demeurer impartial. Je vais donc céder la parole à une représentante du Parti libéral.

J'invite Mme Anita Vandenbeld à prendre la parole.

Mme Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup.

Nous remettons ce prix depuis 2018. Il s'agit d'un très grand honneur, car vous avez été sélectionnées à l'unanimité, avec l'appui de tous les partis politiques. Nous espérons que ce prix mettra votre travail en valeur, qu'il montrera aux autres que le monde vous voit et que nous reconnaissons le travail que vous faites et les effets réels qu'il a.

C'est pour cette raison que je suis très fière que nous puissions vous recevoir aujourd'hui.

Sachez, madame Mariam Lamizana, madame Oleksandra Matviichuk — et aussi Mme Ayesha Hajeera Almas, qui ne pouvait pas se joindre à nous aujourd'hui —, que ce prix est le plus grand honneur que notre comité puisse vous rendre. Pendant que la démocratie et l'autoritarisme se livrent un combat à l'échelle mondiale, pendant que les droits de la personne et les droits des femmes sont menacés partout dans le monde, c'est vous qui êtes au front. Pour notre part, nous nous tenons à vos côtés pour témoigner de l'importance de votre travail et de la profonde reconnaissance des gens partout dans le monde.

Merci.

Le président: Voilà qui met fin à notre cérémonie. Nous aurions voulu vous recevoir en personne, mais les circonstances ne le permettaient pas. Nous sommes heureux d'être réunis pour la remise de ce prix important. Vous trouverez l'enregistrement vidéo sur notre site Web. Il est accessible à tous; vous pouvez l'envoyer aux gens de votre réseau, si vous voulez.

Nous vous remercions de nous avoir parlé de votre cheminement et du travail que vous faites pour défendre les droits de la personne, en particulier les droits des femmes et des filles. Nous vous remercions spécialement parce que nous savons et reconnaissons que vous faites face à de plus grands défis, à vos risques et périls.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude envers mes collègues, les députés qui siègent au Sous-comité, pour leur participation au processus. Si ce prix est rendu ce qu'il est aujourd'hui, c'est en partie grâce à vous.

[Français]

Votre travail acharné nous a permis de répondre efficacement aux questions concernant les droits de la personne.

[Traduction]

Madame Almas, merci pour votre travail.

[Français]

Madame Lamizana, je vous remercie du travail que vous faites. [*Traduction*]

Madame Matviichuk, merci d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

Je félicite chacune d'entre vous d'avoir reçu ce prix. Vos réalisations nous inspirent; elles nous rappellent que nous devons continuer à rendre service et que nos efforts ont des effets réels.

Je vous remercie encore une fois de votre présence. J'espère que nous nous recroiserons, que ce soit virtuellement ou, mieux encore, en personne.

[Français]

Bonne journée à toutes et à tous.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.